

**ATTESTATION
de Garantie de remboursement
&
de Garantie de livraison à prix et délai
convenus**

loi n°90.1129 du 19/12/90 et son décret d'application n°91-1201 du 27/11/91

Contrat N° BG/LG/0578



Département Constructeurs de Maisons Individuelles
8, avenue du Stade de France - 93210 Saint-Denis
www.verspieren.com

Tél. : 01.49.64.11.61 - Fax : 01.49.64.14.80
N° ORIAS : 07 001 542

Nous soussignés **HCC INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY PLC** attestons que :

Le constructeur :

SARL BM

N° SIRET :

80220140000024

Siège social :

81 IMPASSE CADENET
1 AV DE L ARLESIENNE PROLONGEE -
83210 SOLLIES PONT

A été admis au bénéfice de la garantie de remboursement et de la garantie de livraison à prix et délai convenus prévus par les article L 231 et R 231 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Période de garantie : du **01/11/2015** au **31/10/2016**

Cette garantie délivrée au dit constructeur selon les modalités prévues aux conditions générales et particulières du contrat référencé ci-dessus, nécessite la remise d'un Certificat de garantie spécifique et nominative pour que le Maître d'ouvrage puisse s'en prévaloir.

Dans l'hypothèse ou une précédente attestation aurait été délivrée, la présente l'annule et la remplace.

Fait à La Plaine Saint-Denis, le **02/11/2015**
LA CAUTION, par délégation

